

SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST	
	SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD EST USID de LILLE 20 rue du Réduit, 59000 LILLE.

Code identification projet 468977	
Indice de révision : 1	
Date édition ou dernière révision : 05/05/2026	
Annexes Supplémentaires (pièces jointes manuellement) : au nombre de 0.	
Service émetteur : SID-NE / USID-LILLE / SECTION TRAVAUX	
Langue d'origine du document : FRANCAIS	
Classification : -	Catégorie : -

PROJET : LILLE (59) - Quartier SAINT RUTH - Bâtiment 021

Installation de la régie de l'USID



TITRE DU DOCUMENT :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

Lot N°3 - Menuiseries extérieure et intérieure

LOT NO 3 MENUISERIE EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX.....	3
1.1. - OBJET DES TRAVAUX	3
ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHÉ	3
2.1. - OBJET DU MARCHÉ	3
2.2. - SECTIONS TECHNIQUES	3
2.3. – CONSISTANCE GÉNÉRALE DES TRAVAUX.....	3
ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 7 - MENUISERIE EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE.....	4
3.1. – OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 7.....	4
3.2. - DÉFINITION DES TRAVAUX	4
3.2.1 <i>Menuiseries extérieures</i>	4
3.2.1.1 Caractéristiques générale des fenêtres :	4
3.2.1.2 Fenêtres F1 :	4
3.2.1.3 Fenêtres F2 :	4
3.2.1.4 Fenêtres F3 :	5
3.2.1.5 Fenêtre F4	5
3.2.1.6 Porte P1	5
3.2.1.7 Porte P2	5
3.2.1.8 Porte P3	5
3.2.2 <i>Porte de garage sectionnelle</i>	5
3.2.3 <i>Menuiseries intérieures</i>	6
3.2.3.1 Caractéristiques techniques des blocs-portes	6
3.2.3.2 Placards à étagère et porte coulissante	6
3.2.4 <i>Accessoires et quincaillerie</i>	6
3.3. LIMITE DE PRESTATION	6
3.4. MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLES	7
3.4.1 <i>Réception des supports</i>	7
3.4.2 <i>Validation des produits</i>	7
ARTICLE 4. SECTION TECHNIQUE NO 8 – FAUX PLAFOND	7
4.1. OBJET DE LA SECTION TECHNIQUE NO 8	7
4.2. DÉFINITION DES TRAVAUX	7
4.2.1 <i>Bureaux et magasins</i>	7
4.2.2 <i>Sanitaires</i>	7
4.2.3 <i>Atelier</i>	7
4.2.4 <i>Accessoires</i>	8
4.3. MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLES	8
4.3.1 <i>Contrôle des produits</i>	8
4.3.2 <i>Contrôle des calepinages</i>	8
4.4 LIMITES DE PRESTATIONS	8
ARTICLE 5. NORMES ET RÈGLEMENTATIONS	8

LOT NO 3 MENUISERIE EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE

ARTICLE 1. - PRESENTATION DES TRAVAUX**1.1. - Objet des travaux**

Les présents travaux ont pour objet la fourniture et la pose des menuiseries extérieures et intérieures.

ARTICLE 2. - PRESENTATION DU MARCHÉ**2.1. - Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose :

- De blocs-portes extérieurs et intérieurs ;
- De fenêtres ;
- D'une porte sectionnelle avec portillon et hublots intégrés ;
- De faux-plafond suspendu ;
- De placards d'agencement ;
- Des accessoires nécessaires au bon fonctionnement et à la parfaite finition des ensembles.

2.2. - Sections techniques

Le marché du lot No 3 menuiseries extérieures et intérieures se compose de 2 sections techniques :

- Section technique No 07 : Menuiseries extérieures et intérieures;
- Section technique No 08 : Faux-plafonds.

2.3. – Consistance générale des travaux

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- La reconnaissance des locaux où seront exécutés les travaux ;
- Les plans d'exécution et notes de calculs ;
- Les plans de recouvrements ;
- Le quantitatif des matériaux en conformité avec les plans du projet ;
- L'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- L'implantation et le traçage des ouvrages ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- Tout agrès ou dispositif mécanique nécessaire à l'exécution des travaux ;
- La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose, déplacements, dépose et enlèvement ;
- Le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds et sols, etc., ainsi que de tous déchets et gravats résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques ;
- L'incorporation des réseaux sera effectué en concertation avec les opérateurs économiques titulaires des lots CVC et électricité lors d'une réunion préalable

ARTICLE 3. – SECTION TECHNIQUE NO 7 - MENUISERIE EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE

3.1. – Objet de la section technique No 7

La section technique No 7 concerne :

- Dépose des menuiseries extérieures (Portes, fenêtre, atelier)
- Fourniture et pose de fenêtres ;
- Fourniture et pose de portes d'accès ;
- Fourniture et pose d'une porte de garage sectionnelle avec portillon intégré et hublots ;
- Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs ;
- Fourniture et pose de ferme-porte dans les locaux le nécessitant ;
- Fourniture et pose de serrurerie complète (Poignée, serrure et cylindre sur organigramme) ;
- Fourniture et pose de mobilier d'agencement (placards).

3.2. - Définition des travaux

3.2.1 Menuiseries extérieures

Les menuiseries extérieures comprennent la fourniture et la pose de 15 fenêtres et 3 portes d'accès. La dépose des menuiseries existantes et les cotations précises de chaque menuiserie et la reprise éventuelle des tableaux seront à la charge du titulaire. Les dimensions données aux articles suivant sont purement indicatives et feront l'objet de prise de cote durant la visite des lieux.

Les fiches techniques et croquis seront soumis à validation du maître d'œuvre par ordre de service avant toute pose.

3.2.1.1 Caractéristiques générale des fenêtres :

- Nature : Bois ;
- Vitrage : Double ;
- AEV : A2, E4, VA2 ;
- Label CEKAL ;
- Teinte extérieure : Chêne foncé ;
- Teinte intérieure : Blanche.

Le titulaire prévoira une finition complète de ses fenêtres avec notamment l'installation d'une prise d'air par bouche auto-réglable assortie à la menuiserie, les poignées et profilés.

3.2.1.2 Fenêtres F1 :

Au nombre de 9, les fenêtres F1 seront à double vantaux avec imposte fixe, ouverture à la française et posées en feuillure. Les vitrages comporteront des croisillons. Les dimensions indicatives sont les suivantes : L=115 H=220

3.2.1.3 Fenêtres F2 :

Au nombre de 2, les fenêtres F2 seront à double vantaux sans imposte, ouverture à la française et posées en feuillure. Les vitrages comporteront des croisillons. Les dimensions indicatives sont les suivantes : L=117 H=155

3.2.1.4 Fenêtres F3 :

Au nombre de 3, les fenêtres F3 seront à simple vantail avec imposte fixe, ouverture oscillo-battant et posées en feuillure. Les vitrages sans croisillons. Les dimensions indicatives sont les suivantes : L=115 H=175

3.2.1.5 Fenêtre F4

La fenêtre F4 sera à simple vantail, ouverture à la française et posées en feuillure. Les vitrages sans croisillons. Les dimensions indicatives sont les suivantes : L=61 H=136

3.2.1.6 Porte P1

- Nature : Bois, âme pleine, simple vantail ;
- Poussant gauche ;
- Imposte : Double vitrage ;
- Teinte extérieure : Chêne foncé ;
- Teinte intérieure : Blanche ;
- Dimensions : L=115 H=282 ;
- Pose en feuillure.;
- Serrure 3 points ;
- Ferme porte à glissière.

3.2.1.7 Porte P2

- Nature : Métallique, double face, double vantaux 2/3 1/3 ;
- Poussant gauche ;
- Imposte : Plein sans vitrage ;
- Teinte extérieure : Chêne foncé ;
- Teinte intérieure : Blanche ;
- Dimensions : L=115 H=300 ;
- Pose en feuillure.;
- Serrure 3 points ;
- Ferme porte à glissière.

3.2.1.8 Porte P3

- Nature : Métallique, double face, simple vantail ;
- Poussant gauche ;
- Sans imposte ;
- Teinte extérieure : Chêne foncé ;
- Teinte intérieure : Blanche ;
- Dimensions : L=90 H=206 ;
- Pose en feuillure.;
- Serrure 3 points ;
- Ferme porte à glissière.

3.2.2 Porte de garage sectionnelle

Le titulaire devra la fourniture et la pose d'une porte de garage sectionnelle, incluant un portillon de service et des hublots dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Nature : Aluminium, double face isolé ;
- Ouverture : Motorisé électriquement, raccordement à charge du titulaire du lot électricité ;
- Dimensions : L=467 H=405
 . Portillon : L=83 H=204
- Teinte extérieure : chêne foncé ;
- Teinte intérieure : Blanche.

La dépose de la porte actuelle est incluse dans l'offre.

3.2.3 Menuiseries intérieures

Les menuiseries intérieures comprennent la fourniture et la pose de 18 blocs-portes pour la distribution des pièces et de 2 placards à étagère avec porte coulissante. La dépose des menuiseries existantes est à charge du titulaire du lot N°1.

Les cotations précises de chaque menuiserie sont à la charge du titulaire.

Les fiches techniques et croquis seront soumis à validation du maître d'œuvre par ordre de service avant toute pose.

3.2.3.1 Caractéristiques techniques des blocs-portes

- Nature : Âme pleine en panneaux de particules agglomérées ;
- REI 30
- Teinte : Pré-peinte
- Ferme porte à glissière sur les portes de distributions des sanitaires, vestiaires et atelier ;
- Les serrures à bouton des portes d'accès aux WC et douches seront verrouillables de l'intérieur par bouton ;
- La porte séparant la zone sanitaire de l'atelier sera dispensée de dispositif de verrouillage ;

3.2.3.2 Placards à étagère et porte coulissante

Le titulaire devra la fourniture et la pose d'étagères sur l'une des largeurs des bureaux 003 et 005 (comprendre trois étagères et le détail exact sera validé sur plan durant la période de préparation).

L'ensemble sera fermé par un système de porte coulissante. La couleur sera validée par ordre de service et ces portes ne seront pas peintes.

3.2.4 Accessoires et quincaillerie

L'offre doit comprendre la fourniture et pose de l'ensemble des accessoires et quincaillerie permettant la finition parfaite des ouvrages :

- Fermes-portes ;
- Butoir de porte ;
- Poignée, serrures, cylindres sur organigramme ;
- Profilés de finition ;
- Etc...

3.3. Limite de prestation

Ne font pas partie des travaux :

- Le raccordement électrique de la porte sectionnelle ;
- La dépose des menuiseries intérieures

Fait partie des travaux :

- La reprise éventuelle des tableaux suite à la dépose des menuiseries extérieures.

3.4. Mise en œuvre et contrôles

3.4.1 Réception des supports

Une réception des supports sera effectuée avec le maître d'œuvre et les titulaires des lots Gros œuvre et plâtrerie. Les cotation et aplombs seront contrôlés.

3.4.2 Validation des produits

Les fiches techniques et croquis de l'ensemble des menuiseries seront soumis à validation du maître d'œuvre par ordre de service avant toute pose.

ARTICLE 4. SECTION TECHNIQUE NO 8 – FAUX PLAFOND

4.1. Objet de la section technique No 8

La section technique No 8 concerne la fourniture et la pose de faux-plafond suspendu sur l'ensemble du bâtiment.

4.2. Définition des travaux

Les faux-plafond sont décomposés en trois types selon la zone où ils seront posés :

- Bureaux et magasins ;
- Sanitaires ;
- Atelier.

Un calepinage soucieux de l'esthétique globale des pièces sera réalisé. Ces plans seront validés par ordre de service.

4.2.1 Bureaux et magasins

Les locaux bureaux et magasins identifiés sur le plan projet, seront équipés :

- Ossature métallique T24, blanche ;
- Panneau en laine de roche 600x600 ;
- Epaisseur 40mm ;
- Face visible: voile peint en blanc (finition lisse).

4.2.2 Sanitaires

Les locaux sanitaires identifiés sur le plan projet, seront équipés :

- Ossature métallique T24, blanche ;
- Dalle en plâtre à parement vinylique (lavable) 600x600 ;
- Epaisseur 5mm ;
- Face visible: blanc brillant.

4.2.3 Atelier

L'atelier identifié sur le plan projet, sera équipé :

- Ossature métallique T35, galvanisé ;
- Dalle plafond industriel 1200x600 ;
- Epaisseur 50mm ;
- Face visible : Grise.

4.2.4 Accessoires

Le titulaire veillera à mettre tous les moyen et accessoires nécessaires à la bonne réalisation des faux plafonds. L'ensemble des systèmes de fixations sera adapté à la structure porteuse. A Charge du titulaire la fourniture et la pose d'ossature primaire si nécessaire.

4.3. Mise en œuvre et contrôles

Sauf indication contraire (atelier), les plafonds seront posés à une hauteur de 2,5 m du sol fini.

4.3.1 Contrôle des produits

Les fiches techniques des produits utilisés feront l'objet d'une validation du maître d'œuvre par ordre de service.

4.3.2 Contrôle des calepinages

Les plans de calepinage seront présentés et validés par le maître d'œuvre avant toute réalisation.

4.4 Limites de prestations

Ne font pas parti des travaux :

- La mise en place des appareillages électriques et CVC.

Le titulaire du présent lot devra toutefois prendre connaissance des réservations nécessaires en coordination avec les entreprises des lots électricité et plomberie/CVC. Afin d'assurer la bonne exécution de ses ouvrages, l'entreprise mettra à disposition un stock tampon de dalles de faux plafond destiné à la mise en place des appareillages.

ARTICLE 5. NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

Les DTU sont d'application obligatoire dans les marchés de l'État.

L'entreprise veillera à respecter les normes et réglementations en vigueur au jour de la remise des offres.